

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 juin 2022</b>	<b>N° 2022-323</b>

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15  
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15  
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35  
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35  
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21  
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59  
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14  
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15  
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21  
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 juin 2022</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2022-323</b>

---

## **Compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'engagement pris en début de mandat, cette délibération permet de retracer l'exécution de la deuxième année de notre projet de mandature.

Ces douze derniers mois ont été marqués de nouveau par la crise sanitaire et plus récemment l'agression militaire de la Russie en Ukraine. Si on y ajoute le temps de l'élection présidentielle, le retour au pouvoir des Talibans en Afghanistan, les nombreuses catastrophes écologiques, la désorganisation du fret mondial et les tensions sur les marchés d'approvisionnement en matières premières notamment alimentaires, nous sommes sur une séquence particulièrement confuse et incertaine.

Bordeaux Métropole a naturellement été impactée par la crise sanitaire qui a désorganisé nos services, entre nécessité de poursuivre notre soutien aux acteurs économiques (près de 3,5 M€ entre juin 2021 et avril 2022) et maintien d'un haut niveau de service notamment pour les services publics du quotidien (déchets, transports...). Parallèlement, la mobilisation des services de Bordeaux Métropole en soutien des décisions de l'État pour la mise en œuvre des campagnes de dépistage et de vaccination a été très importante, administrativement et techniquement.

Mobilisation également que ce soit pour l'accueil des réfugiés afghans ou plus récemment les réfugiés ukrainiens avec l'ouverture de deux centres d'accueil à Bordeaux et Mérignac. Simultanément, notre Métropole a finalisé et adopté nombre de feuilles de route déclinant le projet de mandature et leurs premières mises en œuvre.

### **1. La transition écologique : Bordeaux Métropole s'engage pour le climat et la qualité de vie de ses habitants**

#### **Des outils pour piloter la transition**

Alors que 70 % de la population mondiale vivra en ville d'ici à 2050, les défis pour bâtir des métropoles durables et désirables sont immenses. Bordeaux Métropole prend sa part, notamment par le pilotage des ambitions et engagements en matière de transition écologique et sociale.

C'est pourquoi le projet de transition écologique a été présenté en Conseil de Métropole en mars dernier : il interroge toutes les politiques publiques et les modes d'intervention métropolitains.

Afin d'assurer la cohérence de ces engagements de transition et de les mettre en œuvre concrètement sur le territoire métropolitain, un cadre de pilotage est déployé à partir de cinq enjeux identifiés : le cadre de vie et aménagement durable ; la sobriété et résilience ; le développement économique humain et solidaire ; la santé humaine et des écosystèmes ; préparer demain : gouvernance, autonomie et interdépendances.

Le projet de transition s'appuie notamment sur 18 marqueurs permettant d'estimer l'impact ou les effets attendus des enjeux de transition métropolitains. Ce projet doit maintenant être développé et fera l'objet d'un suivi annuel. Pour ce faire, le budget transition ou budget coloré qui consiste en une évaluation environnementale de l'ensemble du budget métropolitain a été intégré sur le compte administratif 2021, par politique publique et le Programme pluriannuel d'investissement (PPI). Il constituera un outil complémentaire pour le cycle de préparation budgétaire 2023.

L'ensemble de la démarche de transition écologique et sociale qui est transversale a été reconnue par la Commission Européenne. Bordeaux Métropole a été retenue parmi les 9 lauréats français d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour 100 villes s'engageant à tendre vers l'objectif d'être climatiquement neutres et intelligentes à horizon 2030 dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de l'UE (2021-2027).

### **Changement d'échelle pour la rénovation énergétique des bâtiments**

La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également pour limiter les dépenses des ménages notamment les plus fragiles qui souvent logent dans des passoires énergétiques.

Un changement d'échelle pour l'aide à la rénovation énergétique du territoire était nécessaire.

L'État a fait évoluer sa politique mais les moyens d'accompagnement manquent et reposent en partie sur les collectivités locales. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a décidé de porter le nombre de salariés associatifs pour conseiller les demandeurs à 14 (7 en 2021) pour un coût annuel de 870 000 €.

Surtout, nous avons adopté en mars 2022, un programme 2022 – 2026 de rénovation énergétique de l'habitat très ambitieux avec 5 objectifs majeurs : accompagner la rénovation performante de 11 500 logements par an d'ici 2026 ; les soutenir financièrement via un règlement d'intervention redimensionné ; traiter la problématique complexe de la précarité énergétique, qui lie fortement enjeux énergétique et social, grâce à la création d'un fonds de solidarité climat ; mobiliser des dispositifs permettant l'entretien et la rénovation de certaines copropriétés vieillissantes ; répondre à la demande de logements sociaux en accompagnant les bailleurs pour proposer un habitat performant.

Ce programme repose sur des règlements d'intervention exigeants pour les performances à atteindre après travaux (étiquette A, B ou C), couvrant tous les types d'habitation (maison individuelle, copropriété « normale » et dégradée, passoire énergétique) et larges pour les cibles.

Les aides métropolitaines peuvent aller jusqu'à 13 800 € pour une maison individuelle et 6 000 € pour les copropriétés. Elles sont bonifiées par des aides plus spécifiques tenant compte du profil social des bénéficiaires.

Cette stratégie est à mettre en perspective avec les actions métropolitaines en direction des communes et en accompagnement du décret tertiaire.

### **« Plantons 1 million d'arbres » saison 2**

Après son lancement fin 2020 et l'adoption du règlement d'intervention au Conseil du 21 mai 2021, l'opération « Plantons 1 million d'arbres » a donc connu une deuxième saison structurante.

L'élément marquant est bien sûr, la plantation de plus de 143 000 arbres dans la saison 2021-2022 (2 fois plus que la 1ère), mais toutes aussi importantes ont été l'animation et la mobilisation créées en lien avec l'arbre.

Première édition de la semaine de l'Arbre en fête avec des conférences, des distributions de plants remis aux communes, lancement du mécénat des entreprises, signature avec LIDL de la première charte d'adhésion au collectif 1million d'arbres métropolitain avec déjà une trentaine d'autres sociétés qui ont manifesté leur intérêt.

Le premier budget participatif métropolitain à destination des associations sur le territoire a été lancé et une votation est en cours pour départager et soutenir les 13 projets déposés pour les 7 parcelles du patrimoine métropolitain disponibles.

Par ailleurs, les représentants des filières professionnelles (paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage, horticulteurs, pépiniéristes) ont été invité à signer la charte

régionale d'achat pour un développement durable adoptée au Conseil du 20 mai 2022. C'est donc tout un écosystème vertueux qui se met en place et qui doit encore croître pour la saison 3.

### **Stimuler la production énergétique renouvelable sur le territoire métropolitain**

La stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables a été adoptée en juillet 2021 avec l'objectif d'augmenter la production de +1500 GWh sur le mandat en activant trois leviers permettant d'atteindre 50 % de cet objectif : l'accélération du déploiement des réseaux de chaleur ; le développement systématisé des équipements photovoltaïques ; la valorisation du bio-méthane issu des stations d'épuration.

Depuis lors, pour le photovoltaïque, outre le recrutement de deux ingénieurs spécialisés arrivés depuis peu, la centrale de Labarde (puissance installée de 59 MW pour une production de 74 GWh/an) a été inaugurée, le permis de construire pour l'installation de Pessac Le Bourgaillh (6 GWh) a été obtenu en novembre 2021, l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) parking (environ 4 GWh) est en cours d'attribution et pour la centrale sur bassin d'orage dépôt tramway Bastide, le permis de construire est également obtenu et la CAO a attribué le marché fin mai. D'autres projets sont en cours d'étude en lien avec les communes et/ou les directions concernées (Bordeaux Faïencerie, Cenon Le Loret, Artigues halle du marché, Bruges – bassin d'orage Béquigneau).

Concernant les réseaux de chaleur, le projet du Haillan a été attribué par la CAO fin mai et nous avons délibéré au Conseil de novembre 2021 pour choisir le concessionnaire pour le Grand Parc avec un projet qui apporte plus de géothermie, des tarifs très compétitifs, une excellente insertion architecturale et la réduction des nuisances des camions de livraison du bois. Concernant le réseau de chaleur du Sud de l'agglomération, d'intenses échanges ont lieu avec l'Université, conduits par l'ensemble des Maires concernés et l'exécutif. Après une ultime réunion, un accord a été trouvé avec l'Université de Bordeaux sur les conditions de mises à disposition du foncier nécessaire aux installations mais également sur les conditions d'exploitation du réseau. Cet accord permet de respecter le calendrier d'ouverture de la mise en concession. Une délibération est soumise au Conseil métropolitain de juillet.

### **Une reconnaissance pour Biodiver'cité 2021-2025**

Adoptée en janvier 2021, Biodiver'cité a été reconnue par l'Office Français de la Biodiversité au printemps 2022, Bordeaux Métropole étant lauréate du programme « Territoire engagé pour la biodiversité ».

Parmi les actions remarquables, la Métropole a réalisé la cartographie des enjeux écologiques associés aux zones humides et aux habitats naturels de tout son territoire. Accompagnées de guide pour les aménageurs, ces données ont été diffusées à l'ensemble des 28 communes pour les aider à mener des opérations d'aménagement évitant la destruction des milieux naturels, de la faune et de la flore présents sur leur territoire.

À noter également, qu'après avoir été officiellement créé en septembre 2021 par délibération, le Parc des Jalles a été formellement inauguré le 20 mai 2022. C'est une garantie pour la préservation de la richesse naturelle et agricole exceptionnelle de ce territoire. Pour le découvrir, plus d'une centaine d'animations sont proposées cet été.

### **Faire évoluer les règles de l'urbanisme pour mieux protéger la biodiversité**

La 11ème modification du Plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une concertation préalable entre le 26 avril et le 14 juin 2021. Le bilan a été arrêté par délibération en mai 2022.

En matière de biodiversité, la concertation a permis d'intégrer des contributions d'habitants et notamment la limitation de la minéralisation des espaces avec le renforcement des obligations d'espaces en pleine terre et la mise en place d'un coefficient de végétalisation, la lutte contre l'étalement urbain par l'instauration d'un bonus de constructibilité, la protection de nouveaux espaces boisés et arbres isolés ou encore le renforcement quantitatif et qualitatif des continuités écologiques.

### **De la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire métropolitaine au Projet**

## **Alimentaire Territorial**

Cette année a été mise à profit pour organiser plusieurs séries d'ateliers thématiques qui ont rassemblé près de 400 acteurs agricoles et alimentaires du territoire. Elle aboutira à l'adoption du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole fin 2022.

Par ailleurs, la mission Agriculture a accompagné techniquement et financièrement 18 projets de ferme urbaine ou périurbaine ainsi que de remise en culture agroécologique de friches dans 13 communes. Le Fonds d'Initiatives pour l'Agriculture Locale a permis de soutenir près de 20 agriculteurs et viticulteurs dans leurs projets d'investissement en agroécologie, adaptation au changement climatique et circuits courts.

## **Une ZFE-m pour améliorer la qualité de l'air**

Dans le cadre de la loi Climat-Résilience du 22 août 2021, les Présidents des EPCI se sont vus confiés les modalités de mise en œuvre des ZFE avec une obligation de faire au 31 décembre 2024. C'est pourquoi les Maires ont été associés, dès la période de définition, avec trois rapports dédiés en Bureau entre septembre 2021 et mai 2022.

Conscients des enjeux, nous avons uniquement déterminé à ce jour le périmètre de la future ZFE qui sera intra rocade avec des modalités d'accès à préciser pour tenir compte notamment de points particuliers qui devraient rester accessibles.

Nous avons également décidé d'associer très étroitement les communes via les Directeurs Généraux des Services et l'ensemble des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Gironde à l'élaboration des modalités de la ZFE-m et notamment aux mesures d'accompagnement au changement de comportements, voire de véhicules.

Enfin, une importante démarche de consultation / information de la population a débuté au printemps avec une conférence de presse de présentation (31 mars 2022) puis la réalisation d'un sondage (échantillon de 1 000 personnes habitant la métropole et 1 000 hors métropole) et enfin la première réunion du groupe témoin « usagers » (17 mai 2022) et du groupe contact (11 mai 2022).

L'objectif principal de la démarche demeure de porter à la connaissance du plus grand nombre la future existence d'une Zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire métropolitain et les conséquences pour l'accessibilité de certains véhicules les plus polluants dans le périmètre. Parallèlement, il s'agit de bien associer les parties prenantes pour d'une part déterminer les facteurs d'acceptabilité de la mesure, d'autre part, notamment avec l'ensemble des usagers professionnels, s'assurer que toutes les situations particulières sont correctement traitées et enfin d'assurer l'accompagnement social de sa mise en place pour l'ensemble des particuliers.

## **2. Des mobilités pour améliorer la qualité des déplacements**

### **Un nouveau schéma des mobilités adopté en septembre 2021**

Comme nous nous y étions engagés, une nouvelle feuille de route a été adoptée après seulement une année de mandat permettant de structurer les projets de transport et les priorités. Intitulé « Schéma des mobilités une réponse adaptée à chaque territoire avec des modes de déplacements diversifiés », il est décliné en 5 enjeux stratégiques (décongestionner le territoire métropolitain ; fluidifier les liaisons rive-droite / rive-gauche ; offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropole ; décarboner les mobilités ; favoriser une nouvelle gouvernance), 19 fiches actions, une déclinaison par territoire avec des objectifs clairs de réalisations.

Ce plan prend en compte un périmètre géographique élargi, intégrant les déplacements périphériques intra et extra métropolitains. Il diversifie les solutions de mobilité mises en œuvre, avec notamment l'intégration du Réseau express régional (RER) Métropolitain dans le schéma des mobilités et dans l'offre de transport urbain. Il comprend également le lancement d'un premier plan marche ainsi que le renforcement significatif des actions en matière de mobilité partagée (autopartage, covoiturage...) et met en place un réseau important de Bus express permettant de développer la couverture du territoire en transports

en commun et d'en améliorer les points d'interconnexions grâce notamment à l'apparition de lignes circulaires fortes.

Il a fait l'objet d'un COFIL le 7 avril dernier permettant de dresser un premier bilan à 6 mois autour des 140 actions structurantes et projets recensés. Ce point a également été présenté en Bureau.

### **La procédure de renouvellement de la DSP transport arrive à son terme**

Cette année a été marquée par un intense travail des services et des 9 membres élus du COSUI pour analyser les offres des deux candidats notamment au cours de trois rounds de négociations puis de deux séquences d'analyses des différentes propositions en fonction des critères fixés par le règlement de consultation et des exigences du cahier des charges.

À noter que les candidats ont bien intégré le schéma des mobilités dans ses différentes composantes garantissant à Bordeaux Métropole, la cohérence entre les orientations stratégiques et l'exploitation du réseau de transport public.

Le choix du futur délégataire sera soumis au Conseil du 8 juillet prochain.

### **Un 1er Plan marche et un 3e Plan vélo**

Le schéma des mobilités a été rapidement complété par l'adoption du tout premier plan marche de la Métropole et par le 3ème plan vélo.

Adopté dès novembre 2021, le plan marche est construit autour de 5 axes et 19 actions. Il intègre naturellement beaucoup d'actions issues des contrats de Codéveloppement (CODEV) et de la programmation du Fonds d'intervention communal (FIC). Il comporte également un volet doté de 30 M€ sur 5 ans mis à disposition des communes en développant de nouvelles actions dédiées, telles que des actions de désencombrement de trottoirs ou encore d'apaisement des quartiers et des rues d'école. La répartition de ce fonds a été présentée en Bureau en juin 2022 pour un vote du Conseil en juillet.

Le 3e plan vélo, également adopté en novembre 2021, comporte lui 4 axes et 16 actions. Bordeaux Métropole a développé une réelle expérience en matière de politique cyclable. Il comporte une nouvelle action phare, la création d'un Réseau Vélo Express (ReVE) de 273 km permettant de relier les grandes polarités de la métropole grâce à des aménagements larges, continus, jalonnés et accompagnés de services. À l'horizon 2030, le coût de réalisation du ReVE est estimé à 150 M€. Des études de détail sont engagées. Les liaisons Parempuyre / Bordeaux et Artigues / Bordeaux seront les premières à être traitées avec de premiers tronçons livrés fin 2022 / début 2023.

### **Le projet de RER-m suit sa voie pour amplifier les liaisons dans la métropole et au-delà**

Il n'est pas de Conseil métropolitain sans une ou plusieurs délibérations liées au projet de RER-m avec le lancement de nombreuses études et marchés de travaux (une vingtaine de délibérations).

Le chantier des Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB), stratégique pour l'optimisation du RER-m au Sud de l'agglomération et du département, a été inclus dans le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) après sa relance par le Gouvernement.

Parallèlement le niveau de service augmente, comme nous avons pu le constater lors de notre délibération de mai dernier : augmentation du nombre de trains (96 par semaine), augmentation du nombre de trains diamétralisés entre Libourne et Arcachon pour atteindre plus d'une liaison par heure et donc augmentation également du coût annuel d'exploitation pour la Métropole (930 K€ en 2022). Cette montée en puissance a été agrémentée d'une campagne de communication qui permet d'accompagner l'évolution de l'offre.

Cette année, nous avons obtenu de la Région Nouvelle Aquitaine, le lancement d'une étude sur la question de la tarification du RER-m. Une expérimentation est en cours sur la ligne du Médoc qui permet aux abonnés TBM de monter à bord des trains sur le périmètre géographique de la métropole, sans billet de train supplémentaire. Elle a été prolongée jusqu'en septembre prochain car survenue pendant la crise COVID mais ce n'est pas suffisant. L'objectif de la tarification et du billet unique est une priorité ; les premiers résultats de l'étude devraient être connus dans le courant de l'été.

Une autre étude importante a été votée en mars dernier concernant la quantification du matériel roulant nécessaire pour répondre au plan de transport ferroviaire que nous voulons développer jusqu'en 2030 pour desservir la métropole.

Concernant les gares, nous avons franchi une étape symbolique et majeure avec la pose de la première pierre de la Halte Sainte Germaine au Bouscat le 4 mars dernier, halte couplée avec un pôle d'échange multimodal.

Le projet de RER-m comporte également un volet routier symbolisé par le succès confirmé de la ligne de car express Bordeaux Créon. La convention de financement pour les études des 5 futurs corridors de cars express (Bordeaux-Blaye, Ceinture Ouest, Bordeaux-Médoc, Bordeaux-Bassin Nord, Bordeaux-Val de Leyre) a été adoptée au Conseil de mai 2022.

Au fil de nos délibérations, le projet de RER-m prend corps. Ces développements ont permis d'adopter la nouvelle feuille de route du RER-m au Conseil de mars 2022.

## **Des ponts en chantiers**

Nous avons célébré en mai 2022 le bicentenaire du pont de Pierre. Nous saurons précisément à la rentrée 2022 quels sont les travaux nécessaires à sa pérennité et les conséquences éventuelles sur son accessibilité.

L'actualité des ponts est intense, puisque fin juin va être lancée la concertation par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour rétablir un franchissement dédié aux piétons et aux cyclistes par encorbellement sur le pont François-Mitterrand. Pour mémoire, c'est suite au Plan d'urgence mobilité adopté en 2018 que la voie cyclable dans le sens Bayonne-Paris a été supprimée.

Le pont Saint-Jean a, lui, entamé sa mue avec un début des travaux depuis le printemps 2022 et jusqu'en avril 2023 normalement ; pour mémoire, ce pont devra accueillir le Bus express Presqu'île- Campus.

Le nouveau pont de la Palombe sur Euratlantique sera mis en service dans les prochains jours.

Enfin, et c'était très attendu, il faut noter la reprise des travaux pour la réalisation du pont Simone-Veil entre Floirac et Bègles, ouvrage majeur qui a connu un arrêt de chantier très long. Au mois de juin 2021, les premiers pieux définitifs ont été posés et le 8 mars dernier a marqué le début du poussage des poutres assemblées sur site, au-dessus de la Garonne préfigurant la physionomie définitive du pont. Rappelons que ce pont supportera, avec des voies dédiées, les lignes de Bus express Circulaire des boulevards et Gare Saint Jean-Artigues ainsi que de larges espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes (dont un axe du ReVE).

## **Un projet de câble pour franchir la Garonne**

Partout en France, les projets de câbles se multiplient. Toulouse vient d'inaugurer le sien. En novembre 2021, le Conseil a adopté le principe de l'ouverture de la concertation pour la création d'un transport par câble entre Lormont / Cenon et Achard / Cité du Vin.

Depuis lors, les études ont été poursuivies pour affiner d'une part le potentiel voyageurs et d'autre part les différents tracés envisageables tenant compte des contraintes d'intégration urbaine et notamment la limitation du survol des habitations mais également l'évitement des zones de dangers liées aux activités industrielles en rive droite.

Parallèlement, suite à sa désignation, la garante de la Commission Nationale du Débat Public a fait de nombreuses rencontres et les services métropolitains, tenant compte de ses retours, sont en train de mettre au point le dossier de concertation permettant d'envisager une concertation au cours du dernier trimestre 2022.

## **Encore des sites propres pour les bus et les vélos**

Les études et les aménagements pour faciliter les déplacements en bus ou à vélo sur les boulevards ont été poursuivis.

À noter la mise en service de la 2e section du chemin de Lissandre jusqu'au carrefour Chaigneau/Ricard avec un gain de temps de transport de 6 minutes en heure de pointe pour les lignes de bus 7, 31, 40, 91 et 92.

Un couloir de bus a également été créé sur le cours Galliéni en aval du giratoire de la

Médoquine au profit des utilisateurs de la Lianes 4 (Bordeaux-Pessac).

Sur le territoire d'Euratlantique, de nombreuses créations de couloirs bus sont en cours pour des livraisons qui vont s'échelonner à partir de cet été : Joliot Curie, pont de la Palombe, rue des Ateliers, rue des Terres de Bordes, quais de Paludate...

Les travaux de création d'un couloir bus de contournement du giratoire de la Côte de Garonne à Bassens vont démarrer à la fin de l'été.

L'élargissement de la rocade, livré en juin (entre les échangeurs 7 et 9), prévoit l'accueil de services de transports sur la bande d'arrêt d'urgence.

Enfin, les travaux de création de la ligne de Bus express Bordeaux - Saint Aubin avancent. Ils profiteront à d'autres lignes des réseaux TBM et Transgironde, mais aussi aux cyclistes et piétons.

Notons également que la requalification de la route de Toulouse a été l'objet d'un vif débat dans le cadre de la concertation à l'automne dernier. L'arrêt du bilan de la concertation lors du Conseil de mars 2022, à l'issue de nombreux échanges entre les Maires concernés et la Vice-présidente en charge, a permis de dégager un relatif consensus permettant la poursuite du projet.

La concertation pour la création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles a été ouverte par la délibération n°2021-600 du 21 novembre 2021 et s'est déroulée sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles du 16 mars 2022 au 4 mai 2022. L'arrêt du bilan de la concertation sera soumis au Conseil du 8 juillet.

Deux appels d'offres ont été lancés au printemps pour des études d'opportunités et de faisabilité sur quatre lignes nouvelles : une circulaire rive droite/rive gauche par les boulevards, une ligne gare Saint Jean/Artigues, une presqu'île d'Ambès/Campus Universitaire ainsi qu'une transversale Ouest entre Le Haillan et Pessac Bersol.

Le maître d'œuvre a également été désigné pour la ligne de Bus express, CHU/Talence/Thouars/Malartic.

### **Les grands travaux se poursuivent**

Il faut rappeler également l'avancement à un rythme soutenu des deux grands projets de transport en cours avec l'extension de la ligne A vers l'aéroport et le lancement du tablier du pont de franchissement de la rocade début avril et bien sûr le Bus express Saint-Aubin de Médoc / Gare Saint Jean avec les travaux d'infrastructure qui ont commencé en octobre 2021 et la pose symbolique de la première pierre le 1er avril à Saint-Aubin de Médoc.

### **Le succès de la tarification solidaire**

Votée en Conseil le 9 juillet 2021 pour une mise en œuvre dès septembre, la tarification solidaire atteint sa cible.

Au 31 mai, ce sont 62 000 bénéficiaires sur les 80 000 potentiellement estimés initialement. À noter que ce chiffre progresse continuellement (57 000 mi-mai) et que ce sont déjà quasiment 18 000 personnes de plus que la tarification sociale antérieure. Près de 80 % bénéficient de la prise en charge intégrale de leur abonnement (gratuité des transports). Parmi eux, une petite part (6,4 %) réside à l'extérieur de la métropole, ce qui laisse supposer une marge de progression importante pour cette catégorie de bénéficiaires.

Enfin, il convient de préciser à nouveau que les demandeurs peuvent remplir leur dossier de manière totalement dématérialisée. Malgré cela, nous notons encore une participation active des Centres communaux d'action sociale (CCAS). Compte tenu de la charge de travail constatée, l'accompagnement par le Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Médiation a été prolongé de six mois lors du Conseil de mai dernier afin de gérer le renouvellement des droits à venir.

### **Une approche globale de la problématique de la rocade**

Le 16 décembre 2021, s'est réuni pour la première fois le groupe de travail sur la rocade. Depuis lors, de nombreuses auditions et réunions ont été tenues notamment avec les services de l'État en charge de l'ouvrage.

Ces échanges intenses ont permis à l'ensemble des élus d'avoir une vision partagée des enjeux et des travaux en cours ou programmés. Cela doit déboucher sur un plan d'action à l'été.

Par ailleurs, à l'initiative de l'État, Bordeaux Métropole a participé à une réunion informelle en mai 2022 avec la Commission européenne pour envisager les modalités d'une expérimentation de la modulation des péages pour les poids lourds qui pourrait, si elle était retenue, débiter en février 2023.

### **3. Privilégier l'habitant autant que l'habitat :**

#### **Le volet habitat de la 11ème modification du PLU**

Comme indiqué supra, la concertation préalable a permis de retenir plusieurs orientations pour la 11ème modification du PLU et notamment de privilégier des matériaux et des modalités de construction plus respectueuses de l'environnement (matériaux naturels, renouvelables, recyclables, biosourcés) mais également de recommander l'installation de panneaux photovoltaïques ou la végétalisation des toitures, de maintenir des activités dans les secteurs résidentiels ou encore d'avoir une offre de logements variée et accessible à tous. Ce qui se traduira par une obligation nouvelle de création de logements en accession sociale à partir de 500m<sup>2</sup> et par l'abaissement du seuil pour le locatif social (de 2000 à 1000m<sup>2</sup>).

#### **Des opérations d'aménagement reconnues**

En décembre 2021, la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville d'Ambarès-et-Lagrave obtient 3 étoiles aux Trophées de la participation et de la concertation dans le cadre de la démarche « Choisissons ensemble notre cœur de ville », le choix du projet ayant été soumis à un vote citoyen.

En mars dernier, l'opération Mérignac Soleil est lauréate de l'AMI France 2030 (Programme d'Investissement d'Avenir 4) et reconnue comme la plus grande opération de renaturation de France sur un secteur commercial permettant de résorber ainsi un îlot de chaleur notable.

#### **Le renouvellement de la délégation des aides à la pierre**

L'année a été mise à profit pour préparer le renouvellement de la délégation des aides à la pierre soumise au Conseil de juin 2022. L'enjeu est de retrouver un rythme de production de logements sociaux qui soit conforme aux objectifs. Les Assises métropolitaines du logement social ont eu lieu le 23 mai dernier et font suite à divers échanges en Bureau ou avec l'État et notamment le 3 mars 2022 avec la participation de Mme la Préfète ; elles doivent permettre de déterminer les voies et la mobilisation pour parvenir à augmenter la production dans le contexte contraint que nous connaissons tous.

La vraie nouveauté de la nouvelle délégation est le transfert à Bordeaux Métropole de l'instruction des aides pour le parc privé ; ce qui offre un outil supplémentaire pour la maîtrise de ce parc qui loge 77 % de nos concitoyens (42 % des ménages de la métropole sont propriétaires et 35 % sont locataires du parc privé).

À noter également que les objectifs de programmation sont réorientés vers les logements destinés aux ménages les moins aisés puisque l'objectif de Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) passe de 30 % à 40 %.

#### **Des engagements de maîtrise du parc privé concrétisés**

L'entrée en vigueur du permis de louer et du permis de diviser pour les communes qui ont candidaté, a été effective au 1er janvier 2022 comme nous nous y étions engagés et après une phase de sensibilisation des communes et des acteurs de l'immobilier fin 2021. Depuis lors, 978 dossiers ont été déposés (752 permis de louer, 164 déclarations de mise en location et 12 permis de diviser).

Après la validation par Mme la ministre du logement de la candidature de Bordeaux Métropole sur le territoire de Bordeaux pour la mise en œuvre de l'encadrement des loyers,

nous sommes en attente du décret de l'État qui déterminera le loyer médian de chaque zone et la date d'entrée en vigueur du dispositif.

### **Une action soutenue pour l'habitat spécifique**

La mise en conformité de Bordeaux Métropole avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage est autant une obligation légale qu'un engagement politique. Nous savons également que notre non-conformité aboutit au refus du tribunal administratif de prononcer des expulsions lors des occupations illégales.

Pour les aires de grands passages, celle d'Artigues-près-Bordeaux a fait l'objet d'une présentation aux habitants de la commune à la rentrée 2021. Fin mai 2022, la Commission territoriale de la recherche archéologique a acté la nécessité de réaliser des fouilles sur le site de la Blancherie et l'arrêté correspondant a été signé. Il revient au Centre archéologie préventive de Bordeaux Métropole d'organiser les fouilles. À ce jour, l'ouverture est toujours prévue pour la saison 2023. Pour la seconde aire de grand passage, la commune de Mérignac, qui a repris possession d'un site illégalement occupé au printemps 2022, a proposé qu'une partie soit consacrée à ce projet.

Pour les aires d'accueil des gens du voyage, la situation est plus complexe du fait d'une part du retard de l'officialisation du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de Bordeaux rive droite qui entraîne la suspension du dépôt de permis de construire, rendu caduc en 2021, pour l'aire de Brazza et d'autre part, par les incertitudes actuelles sur la faisabilité de l'aire de Pessac à vocation hospitalière.

À noter également, l'ouverture du premier Espace temporaire d'insertion (ETI) de la Métropole, en février 2022 à Bègles, proposant sept T4 en mobil home. L'ETI de Mérignac est en cours de réalisation.

En complément, 4 Logements temporaires d'insertion (LTI) ont été mis en service depuis juin 2021 (2 à Bordeaux, 1 à Floirac et 1 à Eysines). Par ailleurs, 8 logements de Bordeaux Métropole sont mis temporairement à disposition pour l'opération APAGAN d'accueil des réfugiés afghans permettant d'héberger 37 personnes. Enfin, l'ancien collège Jacques Ellul à Bordeaux a été mis à disposition pour l'accueil des Ukrainiens suite à sa réincorporation dans le patrimoine métropolitain.

### **La création du Fonds de solidarité climat**

L'important volet d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements (voir supra) a été complété au Conseil de mai 2022 par l'officialisation de la création du Fonds de solidarité climat en faveur des ménages les plus vulnérables afin de lutter contre la précarité énergétique, éradiquer les passoires thermiques et permettre à ces ménages de s'engager dans la nécessaire démarche de réhabilitation. À noter qu'il est également ouvert aux syndicats de copropriétaires les plus en difficulté.

### **Un nouvel engagement pour le logement des étudiants**

Le 25 novembre 2021, notre Conseil a adopté le contrat d'objectifs et d'orientations en faveur du logement étudiant ainsi que le règlement d'intervention associé. Cet engagement porte sur 400 logements sur l'année 2022 puis 600 logements par an dès l'année 2023 et autorise une subvention complémentaire de 3 000 € par logement.

### **Les premiers BRS en perspective**

Bordeaux Métropole s'est engagée en complément de la production de logements locatifs sociaux, à développer le Bail réel solidaire (BRS) qui permet une déconnection du foncier et du bâti permettant à une nouvelle catégorie de population d'envisager de devenir propriétaire alors même que l'augmentation des prix de l'immobilier les en avait exclu.

Si cette nouvelle orientation se traduira sur la durée, le 22 mars dernier, une nouvelle programmation sur la ZAC Bastide Niel a pu être annoncée, intégrant notamment environ 300 logements supplémentaires en accession sociale dont du BRS.

### **La relance des projets de renouvellement urbain**

En marge du Congrès de l'Union sociale de l'Habitat qui s'est tenu à Bordeaux en septembre 2021, un échange de vue a pu être partagé entre l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), l'État et Bordeaux Métropole. Les mois qui ont suivi ont été l'objet d'un intense travail de diagnostic et de préparation de la revue de l'ensemble des projets en cours. Le 17 mai dernier, les équipes de l'ANRU et sa nouvelle directrice ont été accueillies à la Métropole pour des visites et un point avec chacun des Maires.

De réelles avancées ont été partagées sur une définition de la Stratégie de relogement et de mixité sociale, la Charte d'insertion NPNRU, la Gestion urbaine et sociale de proximité ou encore la reconstitution de l'offre qui permettent d'envisager une meilleure relation avec l'ANRU et un avenant avant fin 2022.

#### **4. Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes**

##### **Poursuite du soutien aux entreprises lors de la crise Covid**

La crise sanitaire a connu une année de soubresauts avec des restrictions de l'activité économique pour de nombreux commerces, la restauration, la culture ou le tourisme sans que cette liste soit exhaustive. Bordeaux Métropole a poursuivi son action en étroite collaboration avec les chambres consulaires. Sur l'exercice juin 2021 – avril 2022, cela s'est traduit par un nouveau soutien d'environ 3,5 M€.

##### **Un nouveau schéma de développement économique métropolitain...**

Adopté par le Conseil métropolitain du 25 novembre 2021, au terme d'une concertation inédite des acteurs économiques (450 personnes, 6 ateliers, 81 propositions reprises à 90 %), le nouveau schéma de développement économique est structuré autour de 3 axes (la création d'emplois, l'appui aux transitions, l'équilibre entre les territoires) et 22 fiches actions opérationnelles. Les représentants consulaires ont salué la démarche et son contenu.

##### **...Complété par des stratégies thématiques structurantes**

En mars 2022, le Conseil a adopté la « Stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable ». C'est la première fois dans l'histoire de la Métropole, qu'une stratégie sur le tourisme est présentée au Conseil. Ces orientations reposent pour beaucoup sur un outil métropolitain, l'Office du Tourisme de Bordeaux Métropole et une forte concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière. Elles tiennent également compte des enseignements de la crise Covid qui a particulièrement impactée cette activité.

Bordeaux Métropole s'assigne trois objectifs : adapter l'offre aux nouvelles exigences des clients et aux engagements environnementaux de Bordeaux Métropole ; structurer le tourisme de proximité ; développer le tourisme d'affaires en lien avec les filières d'excellence du territoire.

Une seconde feuille de route structurante sera soumise au Conseil de juillet : répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire - Plan d'actions 2022/2026. Les objectifs sont d'assurer une ambition Economie sociale et solidaire (ESS) portée, incarnée et diffusée au sein de toutes les directions de la Métropole, d'organiser les forces autour de priorités thématiques définies au regard des besoins et enjeux du territoire, faire dialoguer l'ESS et l'économie conventionnelle autour de pratiques et logiques d'action, faire reconnaître la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique territorial.

Cette politique s'inscrit dans une dynamique porteuse et partenariale puisqu'après avoir adopté une convention quadripartite de coopération en mai 2021, les 4 grandes collectivités du département (Région Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux) ont porté une candidature victorieuse pour l'accueil à Bordeaux du Global Social Economy Forum (GSEF) fin 2021.

##### **Le devenir des ex-terrains de Ford de Blanquefort, enjeu majeur**

Suite à l'AMI sur le terrain des circuits, l'entreprise HDF a été retenue. L'année 2022 a été marquée par une nouvelle étape avec la délivrance du permis de construire dans les délais prévus en mai dernier. Par ailleurs, il sera proposé au Conseil de juin qu'une autre partie du terrain des circuits (environ 10 140 m<sup>2</sup>) soit cédée à la société LAMSO, actuellement installée à Eysines, permettant d'alimenter la vocation industrielle du site.

L'échéance principale concerne la vente de l'ensemble des terrains encore propriété de Ford. Les travaux de démolition et de dépollution se poursuivent, mais parallèlement le processus de cession est enclenché. Ces derniers mois, un travail relationnel multi canal a permis de renouer le dialogue avec Ford et de déterminer une méthode permettant de faire valoir la vision de la Métropole lors de la cession à venir.

### **L'attractivité de l'OIM Aéroparc confirmée**

Enjeu stratégique pour la Métropole, poumon de l'économie de l'Aéronautique, du spatial et de la défense (ASD) du territoire, la dynamique de cette Opération d'intérêt métropolitain (OIM) ne se dément pas. Quelques exemples.

L'ex-site Thales a vu l'adoption d'une convention de commercialisation sur le projet mixte activités-bureaux entre Bordeaux Métropole et le porteur de projet et la contractualisation d'une obligation réelle environnementale, dispositif foncier volontaire de protection de l'environnement (mai 2022).

La 1ère pierre du projet Cockpit (10 000 m<sup>2</sup>) futur siège de Bordeaux Technowest a été posée en octobre 2021.

Le projet Way4space a emménagé dans ses locaux en septembre 2021 et l'association a été formellement créée en décembre 2021. Une consultation a été lancée pour désigner un programmiste en mai 2022.

Le nouveau siège de Groupama (10 000 m<sup>2</sup>) a été livré en avril 2022 ; l'installation des 800 salariés est en cours.

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de la Zone d'activité Galaxie 4 ont été achevés en septembre 2021 ; 80 % des lots ont été commercialisés en 2021-2022.

Pour la Zone d'activité 5 chemins, les travaux d'aménagement et viabilisation ont été achevés en décembre 2021 et 70 % des lots ont été commercialisés en 2021-2022.

À noter également, le développement de l'outil Wever (plateforme mobilité) auprès des entreprises : 20 entreprises ont été sollicitées, 6 sont volontaires pour tester l'outil.

Enfin, en octobre 2021, Bordeaux Métropole a organisé, au Palais de la Bourse, le 1er sommet aéronautique et spatial de Bordeaux Métropole qui a rassemblé plus de 500 acteurs autour des mutations de la filière et de sa décarbonation.

### **L'OIM BIC poursuit son développement**

En septembre 2021, le bilan de la concertation préalable sur le secteur SAIGE-MONTAIGNE-COMPOSTELLE a été adopté.

L'autorisation environnementale a été délivrée en décembre 2021.

En janvier 2022, la déclaration de projet pour l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade portant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme a été approuvée par le Conseil de Bordeaux Métropole. La DUP doit être prononcée par l'État d'ici le 5 juillet 2022.

Parallèlement, un gros travail a été fait pour établir le futur schéma de déplacements tous modes et la stratégie environnementale pour l'ensemble de l'opération. Il doit dorénavant faire l'objet d'un COPIL partenarial avec les communes mais également les grands acteurs du territoire notamment le CHU, l'Université de Bordeaux et les autres acteurs du campus universitaire.

### **L'OIM Arc Rive Droite prend forme**

Le nouveau schéma de développement économique a acté l'orientation prioritaire de cette nouvelle OIM : l'économie de la transition.

Une commission économique intermédiaire a été organisée sur site et a permis de visiter les emprises du port et de faire le point avec les partenaires.

D'ores et déjà, un travail est engagé avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat pour mettre en place un accompagnement des artisans installés dans la zone (près de 1900 installations par an dont 900 dans le secteur de la construction) et soutenir les projets innovants issus de l'artisanat.

Le partenariat avec le Grand port maritime de Bordeaux doit être renforcé pour accompagner la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique (accompagner sa décarbonation en valorisant les projets ENR, mise en place de pôles conteneurs, travail autour de l'hydrogène à Ambès et Bassens).

## **5. Pour une Métropole des services publics et la préservation des biens communs**

### **La Régie de l'eau se structure**

Le contrat d'objectifs qui lie la Régie à Bordeaux Métropole a été adopté en Conseil métropolitain le 28 janvier 2022.

La présentation du micro-organigramme avec les lieux d'embauche a eu lieu les 6 et 7 janvier 2022. Le dialogue social est toujours intense. La première rencontre de tous les futurs salariés de la Régie a été organisée le 10 juin dernier.

La construction du futur Système d'Information, la passation de plus de 130 marchés publics et la réalisation des conventions entre Bordeaux Métropole et la Régie font l'objet d'une attention soutenue.

Au Conseil du 20 mai 2022, nous avons adopté l'avenant n°12 au contrat de concession du service public d'eau potable qui permet d'organiser et de définir les modalités précises de mise en œuvre des opérations de fin de contrat (responsabilités, remise du patrimoine, césure des investissements ; livrables ; ressources humaines ; contrôle a posteriori par la collectivité ; etc.), de définir et de valider la mise à jour et la remise de tous les éléments constitutifs du service et de préparer le transfert du service au futur exploitant, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en vue d'assurer la continuité de service à partir du 1er janvier 2023.

### **Une concertation réussie pour le projet de Champ captant des Landes du Médoc**

Bordeaux Métropole ayant souhaité organiser une concertation extra légale sous l'égide de la Commission nationale du Débat Public (CNDP), deux garantes indépendantes ont été nommées.

Cette concertation s'est déroulée du 26 octobre au 21 décembre 2021. Lancée par une conférence de presse organisée à Bordeaux Métropole en présence de Mme la Préfète, du directeur général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du représentant du Conseil départemental de la Gironde, cette concertation s'est déployée sur les différents territoires concernés par le projet. Outre les réunions publiques, la plateforme participative en ligne a reçu 3 542 visites et il y a une centaine de contributions formulées.

Les garantes ont présenté le bilan de la concertation préalable. Une délibération a été prise au Conseil de mars 2022 pour présenter le bilan et acter la poursuite du projet.

### **Objectif 2026 pour le plan de prévention et de valorisation des déchets**

Le Conseil métropolitain de mars 2022 a marqué le coup d'envoi du changement de cap de la politique de prévention et de valorisation des déchets. Ce plan appréhende naturellement les différentes composantes de cette politique (réduction, valorisation, biodéchets, réemploi, collecte, déchetteries...) et les communes doivent y être particulièrement associées, d'où un échange dans les trois conférences territoriales mais également la création d'un comité territorial réunissant 10 DGS pour accompagner le déploiement du projet.

À noter que trois types d'expérimentations ont été déployées. En octobre 2021, le premier écopoint de la Métropole a été inauguré à Bègles suivi par celui de Bordeaux Benauges. Une aire de réemploi a ouvert dans la déchetterie de Gradignan : 85 % des objets déposés sont récupérés par des usagers ; ce qui représente un volume détourné de 5,5 tonnes environ six

mois après l'ouverture. L'expérimentation pour les biodéchets débute en juin à Mérignac. En janvier 2022, le Conseil a désigné les 10 lauréats d'un appel à projets pour la période 2022-2024 permettant d'accompagner les habitants métropolitains vers la réduction des déchets. Les projets visent à accompagner les changements de comportements (développement de l'éco consommation, limitation des emballages et de la consommation de papier et carton), à favoriser le tri à la source des bio déchets-restes alimentaires et végétaux, à développer la lutte contre le gaspillage alimentaire et à privilégier le réemploi. Dans le cadre du Plan, le taux de TEOM appliqué à la collecte en 2+1 (la majeure partie du territoire) a été baissé de 8,69 % à 7,55 % dès 2022. Par ailleurs, le plan stratégique prévoit à compter de 2023 une exonération de TEOM pour les professionnels qui le demandent et qui ne font pas appel au service.

Enfin, tout au long de l'année, des échanges constructifs dans le cadre de la coopération territoriale avec les 13 structures (EPCI, syndicats) en charge du traitement des déchets sur le territoire girondin ont permis de préciser un programme de travail sur la prévention et la gouvernance des équipements de traitement et d'instaurer un climat apaisé et collaboratif. Le cycle de réunions techniques a été conclu le 8 mars dernier au siège du SMICVAL, par une rencontre entre les 13 présidents. À l'issue, un communiqué de presse commun a été diffusé actant la proposition de Bordeaux Métropole de partager la gouvernance pour le traitement des déchets résiduels avec les autres EPCI en apportant l'actif mais aussi en partageant la gestion et donc les coûts associés au traitement, l'ensemble des EPCI bénéficiant alors des mêmes conditions tarifaires.

### **Bordeaux Métropole se dote d'une ambition numérique**

En septembre 2021, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est prononcé sur 7 ambitions dans le domaine du numérique. Pour la première fois, la Métropole exprime une vision dans ce domaine généralement appréhendé sous l'angle d'une filière économique ou d'un service support. Les 7 orientations numériques : une politique de solidarité pour lutter contre les différentes fractures numériques ; des citoyens au cœur de e-services utiles, utilisables et utilisés ; un aménagement numérique responsable ; la gouvernance des données, un enjeu stratégique majeur ; des villes connectées au service de l'attractivité, de l'efficacité et de la transition écologique des territoires ; une transformation numérique des services publics source d'efficacité et soucieuse de son empreinte environnementale ; un numérique sûr, résilient et souverain indispensable à la continuité du service public.

Dans ce cadre, il convient de noter que Bordeaux Métropole a répondu à l'obligation de dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes mutualisées au 1er janvier 2022 grâce à la création d'un site dédié.

### **La mutualisation, cadre d'une nouvelle solidarité métropolitaine entre les communes**

Depuis 2016, la majeure partie des communes de Bordeaux Métropole se sont engagées dans la démarche de mutualisation de diverses fonctions. Avec le recul, il est apparu que plusieurs petites communes pouvaient avoir la volonté de mutualiser mais que le cadre technique et financier ne leur permettait pas de le faire.

C'est pourquoi en janvier 2022, le Conseil a adopté un nouveau cadre de financement de la mutualisation instaurant de nouvelles règles et un mécanisme de solidarité mettant à contribution Bordeaux Métropole et les communes au prorata de leur population, au bénéfice des communes les plus petites, via les attributions de compensation.

## **6. Des élus exemplaires dans une Métropole plus ouverte**

### **Une gouvernance élargie**

En janvier 2022, le Conseil a acté une évolution de la composition du Bureau de Bordeaux Métropole qui intègre dorénavant, outre le Président, les Vice-présidents et les Conseillers métropolitains délégués, les Maires des communes membres.

## **Les contrats de co-développement**

La mise en œuvre des contrats de co-développement 2021-2023 a débuté en septembre 2021.

Plus de 75 % des fiches actions sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine ont démarré au 1er avril 2022.

Un avenant général aux contrats 2021-2023 sera proposé à l'automne 2022 pour intégrer les évolutions liées aux nouvelles feuilles de route métropolitaines (mobilité, plan déchets, développement économique).

## **L'approfondissement de la mutualisation**

Après une première phase de « métropolisation » de 2015 à 2020, l'enjeu de la période 2021-2026 est de stabiliser et consolider la mutualisation et sa gouvernance.

Ainsi, au 1er janvier 2022, la commune de Cenon a fait le choix d'entrer dans la mutualisation.

Au titre du cycle 7 (mutualisation au 1er janvier 2023), qui constitue le cycle unique de mutualisation du domaine « Numérique et Systèmes d'Information » de la période 2021-2026, 9 communes ont souhaité procéder aux études préalables à la mutualisation, dont certaines dans le cadre du dispositif de solidarité en direction des petites communes (voir supra).

## **Une nouvelle coopération territoriale**

Après un cycle de rencontres avec l'ensemble des territoires de la Gironde pour dialoguer avec les différents EPCI et partager la volonté de Bordeaux Métropole de contractualiser avec les territoires voisins sur des actions concrètes, la phase de rédaction des premiers documents a été enclenchée dans le cadre de dialogue bilatéraux.

Un premier contrat a été conclu avec la CALI, qui a déjà une expérience de collaboration avec Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole contribuera à la réalisation du pôle d'échange multimodal de Libourne qui s'inscrit dans le cadre du projet de RER-m. La CALI s'est engagée à accompagner sur son territoire, la mise en place de la ZFE métropolitaine.

Deux autres CoNECT finalisés sont soumis au Conseil de juin 2022, avec la Communauté de Communes de Montesquieu et la Communauté de Communes Sud Gironde.

## **Le défi de la prévention des risques de conflits d'intérêts**

Le conflit d'intérêts est une notion qui rentre dans les mœurs françaises. Pour autant, pour les élus locaux, l'articulation des codes et la définition très large retenue par le code pénal, peut avoir des conséquences importantes pour la gouvernance des assemblées.

Si la loi 3DS a permis de préciser certaines notions, il n'en demeure pas moins que les situations à risques sont nombreuses, alors même que les élus ne font qu'exercer la mission qui leur est confiée du fait de leur mandat.

Parallèlement à une saisine de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) pour faire préciser des notions et une nouvelle saisine des associations d'élus pour faire évoluer la définition, Bordeaux Métropole a mis en place une organisation notamment avec la cellule d'appui aux Vice-présidents, pour informer tous les élus des potentiels conflits d'intérêts liés aux délibérations. À ce stade, il est matériellement impossible d'inclure dans ce travail, les potentiels conflits d'intérêts qui résulteraient des nominations au titre de la commune.

## **Une relation au citoyen et à l'utilisateur à repenser**

Une stratégie « Participation citoyenne et Relation usagers » a été votée au Conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Elle comprend des objectifs ambitieux (budget

participatif métropolitain, droit d'interpellation, organisation de débats...) et des actions immédiates. En mars 2022, l'adhésion de Bordeaux Métropole à la Charte de la Participation du Public du Ministère de la Transition Écologique a donné un cadre à nos concertations qui dorénavant en tiennent compte (ZFE, projet des Boulevards et barrières, transport par câble ou le RER...).

La stratégie Relation usagers comprend, elle, des outils métiers (GDU, e-Réca, téléformulaires...) et méthodologiques (cartographie des points de contacts, kit, fiches expériences...) et des actions auprès des directions métiers pour améliorer leurs projets et services selon une approche centrée utilisateurs.

La cartographie des points de contacts des usagers avec les services métropolitains a été élaborée en 2021 (190 points identifiés) et des tests de ces canaux sont actuellement en cours, permettant de vérifier la qualité de la prise en charge des demandes des usagers. Cette notion de qualité de service aux usagers doit revenir au cœur des préoccupations pour notre action.

Enfin le C2D (Conseil de développement durable) a connu un changement de présidence en juillet 2021 et a été renouvelé aux deux-tiers ; ce qui a permis un rajeunissement et une diversification de ses membres ainsi qu'une ouverture à des citoyens hors métropole. Un dialogue régulier a été instauré avec 3 Vice-présidents concernant la feuille de route du développement économique, le sujet de la proximité de l'action métropolitaine et l'implication de la société civile dans le programme « Plantons 1 million d'arbres ».

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'engagement de rendre compte annuellement de l'exécution du projet de mandature 2020-2026,

## DECIDE

**Article unique** : d'adopter le rapport relatif à l'exécution du projet de mandature.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY  
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUIN 2022</b>	Pour expédition conforme,  le Président,  Monsieur Alain ANZIANI
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>30 JUIN 2022</b>	